

V

Une conférence européenne doit se réunir pour délibérer sur les modifications apportées au traité de Berlin par la double usurpation de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie. Mais, si elle ouvre ses séances, c'est que l'accord se sera fait et que le programme sera fixé. Convoquée aussitôt après l'événement, elle aurait pu se contenter de sauvegarder les principes en enregistrant, avec les réserves de droit, le fait accompli. Elle ne le peut plus aujourd'hui ; les négociations pour établir le programme se sont heurtées à l'antinomie que nous avons essayé de décrire entre le point de vue autrichien et le point de vue serbe. C'est cette dangereuse antinomie, qui trouble en ce moment toute la politique européenne, qu'il faudrait résoudre ou du moins atténuer. Pourrait-on y parvenir et par quels moyens ?

Et d'abord, il faut espérer que l'on ne suivra pas les détestables errements du Congrès de Berlin, que les petits Etats intéressés seront entendus à la Conférence, et que l'on ne décidera pas, sans eux, de leurs propres intérêts. Il appartient à la France de défendre une cause si juste.

En second lieu, la Conférence ne s'occupera que des deux points mis en cause par l'initiative de la Bulgarie et de l'Autriche, et ainsi l'Europe ne risquera pas de voir reparaître le jeu des « compensations », et, sous prétexte de sauvegarder les droits de l'Empire ottoman, d'aboutir à un nouveau partage. C'a été l'erreur de M. Isvolski, dans les premiers jours, de rechercher des compensations pour la Russie ; chacun voulut avoir les siennes, et si l'on n'eût mis promptement le holà, la curée de l'Empire ottoman recommençait. La question